

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2012

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINE	à	Patrick MAILLET

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne RESTOYBURU

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Dolores CABELLO, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

### RAPPORT N° 121219-10-CON

#### AFFAIRE POTTIER/VILLE/CCPO : PROTOCOLE D'ACCORD

M. GAILLAT indique que dès le 14 octobre 2008, votre assemblée avait été informée de nos rapports avec la SARL POTTIER et notamment d'une requête en référé dans le cadre des travaux de la médiathèque.

Par délibération du 10 février 2011, un point avait été fait et il avait été indiqué que les premières décisions du Tribunal de la cour d'Appel de Bordeaux étaient favorables à la CCPO.

Depuis, les discussions se sont poursuivies entre la SARL POTTIER, la ville et la CCPO pour arriver à l'élaboration d'une transaction tripartite.

Un protocole d'accord a été élaboré qui acte notamment des servitudes de passage de canalisations au bénéfice et au profit des diverses parties et éteint ainsi tous les contentieux entre la SARL Pottier et la CCPO.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, par 46 voix pour et 2 abstentions (Mrs LACRAMPE et LABARTHE)**

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord entre la SARL POTTIER, la Ville et la CCPO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT